



Réunion multilatérale à Matignon

Chères et chers camarades,

Ce matin, 17 juillet, avait lieu une réunion entre le gouvernement, conduite par le Premier Ministre, Jean Castex, accompagné des ministres du travail, de la santé, de l'économie et des finances, de la transition écologique, et en charge de l'autonomie.

A noter que nous sommes revenus à une configuration où **seules les confédérations syndicales représentatives étaient autour de la table**.

En préalable à cette réunion, nous avons fait parvenir au gouvernement la « note revendicative FO » ci – jointe. Notre intervention s'est appuyée sur cette note.

Le Premier Ministre, comme il l'avait fait lors des rencontres bilatérales, a mis l'accent sur sa conception du rôle du dialogue social, et de l'importance qu'il lui accorde. Il a notamment souligné que la recherche de « compromis » ne s'apparentait pas au « consensus pour le consensus » ni à la « compromission » et que l'on devait accepter les désaccords. Il a aussi affiché sa volonté de laisser sa place à la négociation collective autonome entre les interlocuteurs sociaux, alors que nous l'avions mis en garde contre des interférences et ingérences du gouvernement, notamment sur l'assurance chômage.

Nous serons donc vigilants à ce que cela soit effectivement le cas dans le contexte de la négociation sur la **santé au travail**. Il s'agit d'éviter, ce que nous craignons et qui était soutenu par la CFDT, la mise en œuvre du rapport Lecocq qui conduirait à une étatisation de la santé au travail.

De même, nous avons mis l'accent sur notre volonté de déboucher sur une négociation et un accord cadre national interprofessionnel sur le **télétravail** alors que le patronat demeure à ce stade en réserve.

A ce sujet, le Premier Ministre a souligné l'importance qu'il accordait à la question du télétravail en tant qu'Etat employeur.

La réunion a ensuite été essentiellement consacrée à trois sujets et au calendrier des discussions pour les jours, semaines et mois à venir.

Sur l'**Assurance chômage**, le Premier Ministre a indiqué que la réforme imposée par le gouvernement en juin 2019, ne serait pas appliquée avant début 2021. Interpellé en fin de réunion par FO, il a été amené à préciser que les dispositions entrées en vigueur en novembre 2019 (entrée et rechargement des droits) seraient annulées et les dispositions de la convention négociée en 2017

